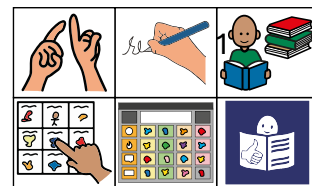


Comprendre et connaître mes droits en septembre.



Principe de non-discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, *nul ne peut faire l'objet d'une discrimination* à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Principe de non-discrimination

La non-discrimination, cela veut dire qu'il est interdit de traiter différemment une personne à cause d'une différence

Cela signifie que tout le monde doit être traité de la même manière

Extrait « Petit vocabulaire de la charte de la personne accueillie » Le Pas de Côté

Principe de non-discrimination

La discrimination : c'est rejeter quelqu'un qui est différent. C'est interdit.

Je dois être respecté comme je suis.

J'ai le droit que quelqu'un m'accompagne et m'aide quelques soient :

- mes origines
- mon âge
- mon handicap
- mes choix politiques, religieux et amoureux.



Document réalisé en facile à lire et à comprendre au SAVI en 2019 par Dorian, Nicolas, Anne-France, Yordan et Sabine.

©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.



Comprendre et connaître mes droits en **septembre**.



*Etiquettes
à imprimer
en A4 ou A3,
à plastifier
et à découper
pour modéliser.*

*Pour créer
votre fiche :
Ajouter
les visuels
adaptés aux
personnes
que vous
accompagnez.*

je	être	accompagnement	différent
tu	avoir	physique	pareil
nous	handicap	choix	interdit
personne	pays d'origine	amoureux	parce que
famille	âge	politique	
ça	femme homme	religion	

Comprendre et connaître mes droits en **septembre**.



Vos droits et libertés quand
vous êtes accueilli dans
un établissement ou un service social
ou médico-social.



[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous
avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre.
On dit aussi FALC.

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site internet :
www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

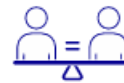
©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.

Les pictogrammes appartiennent au ©service d'information du gouvernement.

Nous remercions vivement les résidents de la Résidence de la Lande à Betton
pour la relecture et la validation du document.

Edition : Direction générale de la cohésion sociale – 2025.

1. Vous avez le droit d'être protégé contre la discrimination



La **discrimination** c'est quand on traite moins bien une personne.

Une personne est moins bien traitée qu'une autre
parce qu'elle est différente des autres.



On doit vous protéger contre la discrimination à cause de :

- votre origine.

Par exemple :

- vous venez d'un autre pays
- vous parlez une autre langue
- votre famille a une culture différente.

- votre apparence physique.

Par exemple :

- vous êtes petit ou grand
- vous êtes gros ou mince
- vous avez une cicatrice ou une maladie de la peau.

- votre handicap.

Par exemple :

- vous êtes mal voyant
- vous êtes mal entendant
- vous êtes porteur d'un handicap intellectuel.

- votre âge

Comprendre et connaître mes droits en **septembre**.



- votre religion.

Par exemple :

- vous êtes chrétien
- vous êtes juif
- vous êtes musulman
- vous n'avez pas de religion.

- vos idées politiques.

Par exemple, vous défendez les idées d'un parti politique.

- vos choix personnels.

Par exemple :

- vous vivez seul ou en couple
- vous avez des animaux
- votre façon de vous habiller
- votre orientation sexuelle.

Les professionnels de l'établissement doivent vous traiter
avec respect comme tout le monde.